

# La famille du bienheureux Apollinaire Morel

Autor(en): **Niquille, Jeanne**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Zeitschrift für schweizerische Kirchengeschichte = Revue d'histoire ecclésiastique suisse**

Band (Jahr): **28 (1934)**

PDF erstellt am: **19.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-124707>

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

# La famille du bienheureux Apollinaire Morel

par Jeanne Niquille

---

Les biographes du bienheureux Apollinaire Morel, qui fut massacré aux Carmes, le 2 septembre 1792, et que Pie XI a béatifié en 1926, se sont à peu près bornés, jusqu'ici, à rechercher, dans les archives des différents couvents de Capucins, ce que furent les études, la vie conventuelle et l'activité sacerdotale du martyr fribourgeois<sup>1</sup>. Ils n'ont dit que fort peu de choses sur sa famille. Les seuls détails qu'ils donnent à ce sujet sont tirés du registre paroissial de Prez-vers-Noréaz, où le bienheureux fut baptisé, le 12 juin 1739. Son baptistaire indique qu'il était le fils de Jean Morel, de Posat, et d'Elisabeth Maître et qu'il fut tenu sur les fonts baptismaux par Jean-Jacques Maître, chirurgien de Prez, et par Marie Glasson, de Bulle. Le bienheureux Apollinaire dut à son parrain, qui, comme on le verra plus loin, était son grand-père maternel, le prénom de Jean-Jacques qu'il porta jusqu'à son entrée dans l'Ordre des Capucins. Une inscription postérieure du même registre prouve que le bienheureux eut un frère, Nicolas-Placide, qui fut baptisé à Prez, le 25 novembre 1740.

Il ne paraîtra pas inutile de compléter ces minces renseignements biographiques en établissant ce que furent les ascendants et les collatéraux du bienheureux Capucin, tant du côté paternel que maternel, et de nommer les différentes familles fribourgeoises qui lui sont apparentées.

<sup>1</sup> V. P. JUSTIN GUMY, *Notice sur le R. P. Apollinaire Morel, de Posat, massacré aux Carmes le 2 septembre 1792*, Paris, Œuvre de Saint-François d'Assise, 1901. — P. CANDIDE, *Le serviteur de Dieu, P. Apollinaire Morel, de Posat, capucin*, Fribourg, Imprimerie Saint-Paul, 1925. — D<sup>r</sup> P. ADELHELM JANN, *Der selige Apollinaris Morel, Märtyrer aus der schweizer. Kapuzinerprovinz (1739-1792)*, Stans. — Le même, *Der selige Märtyrer Apollinaris Morel von Posat und die feierliche Disputation seines theologischen Kurses*, Collectanea Franciscana II, 1932, Assisii.

## I. La famille d'Antoine-Joseph Morel, de Posat.

La famille Morel à laquelle appartenait le P. Apollinaire était originaire de Posat, paroisse de Farvagny ; on l'y trouve mentionnée dès le XVI<sup>m</sup>e siècle <sup>1</sup>. Mais, Antoine-Joseph Morel, le grand-père paternel du bienheureux, qui était sellier de sa profession, habita, du moins dès après son mariage, le village de Vuisternens-en-Ogoz. Il avait épousé, avant 1705, Catherine, fille de Jacques et Madeleine Frioud, et il cultivait, tout en exerçant son métier, les terres que ses beaux-parents possédaient à Vuisternens <sup>2</sup>. Il mourut dans cette localité, le 18 mars 1737 <sup>3</sup>. Sa veuve, Catherine Morel, continua l'exploitation de son petit domaine avec l'aide de son fils Joseph <sup>4</sup>. En 1748, elle fit une grave maladie. A cette occasion, elle rédigea son testament, qu'elle remit entre les mains du notaire Pierre-Romain Ducrest, de Farvagny <sup>5</sup>. Elle guérit et quitta, dans la suite, Vuisternens-en-Ogoz, pour aller habiter chez son fils François-Joseph, qui était curé de Belfaux. C'est dans la paroisse de son fils qu'elle mourut le 23 septembre 1763 et qu'elle fut enterrée <sup>6</sup>. L'inscription mortuaire porte que Catherine Morel était alors âgée de 95 ans, ce qui permet de fixer sa naissance vers 1668.

Dans son testament de 1748, Catherine Morel nomme ses six enfants vivants : Pierre, Joseph, Jean, François-Joseph, Marie et Marguerite. Il est impossible de savoir si elle eut encore d'Antoine-Joseph Morel d'autres enfants qui seraient morts en bas-âge, car les registres des baptêmes du début du XVIII<sup>m</sup>e siècle n'existent plus à Vuisternens-en-Ogoz.

<sup>1</sup> AEF. [= Archives de l'Etat de Fribourg], RN. [= Registre notarial], n° 188, f. 28<sup>v</sup>, 19 janvier 1555.

<sup>2</sup> AEF. RN. n° 3367, 19 novembre 1705 ; RN. n° 338, 16 janvier 1706 ; RN. n° 321, p. 49-50, 23 mars 1709 ; RN. n° 1031, 1<sup>er</sup> avril 1709 ; RN. n° 2919, f. 6, 10 mai 1722 ; RN. n° 810, p. 137, 24 avril 1724.

<sup>3</sup> Cure de Vuisternens-en-Ogoz, *Notes généalogiques sur la famille du Vén. Père Apollinaire Morel... recueillies par E. Bise, curé-doyen*, p. 5. Le registre des décès de la paroisse, dans lequel M. E. Bise a trouvé cette mention, est actuellement égaré.

<sup>4</sup> AEF. RN. n° 1349, f. 178, 30 mai 1740 ; RN. n° 1350, f. 6, 18 janvier 1742.

<sup>5</sup> AEF. RN. n° 1359, f. 1<sup>v</sup>-2, 26 janvier 1748.

<sup>6</sup> Cure de Belfaux, *Registre des décès 1663-1801*, p. 137 : « 1763. *Catharina Morel nata Frioud, oriunda in Wisternens ante Pontem, nata propria 95 annorum, hic cum filio paracho degens, sacramentis pie perceptis ad gaudia celestia transiit 23 septembris. Hic jacet.* » Lors de l'ouverture de son testament, qui eut lieu le 27 octobre 1763, le notaire Ducrest, de Farvagny, inscrivit dans son registre : « *La dite disposante étant morte à Belfaux, le 19<sup>e</sup> septembre 1763, etc.* » La date du décès donnée par le registre paroissial paraît plus sûre.

1<sup>o</sup> Pierre, l'aîné de la famille, qui est déjà mentionné dans un acte notarié de 1722<sup>1</sup>, quitta, jeune encore, Vuisternens-en-Ogoz pour chercher fortune à l'étranger. Comme il n'avait pas contribué, par son travail, à la prospérité de la maison, sa mère le désavantagea dans son testament : elle ne lui donna que le huitième de ses biens au lieu du sixième. En 1757<sup>2</sup>, et probablement auparavant déjà sans que j'en aie trouvé la preuve, Pierre Morel était fixé à Lyon. En 1768<sup>3</sup>, il chargea, par procuration, le notaire Jean-François Mestral, de Fribourg, de toucher sa part à la succession de ses parents et il reçut, de ce chef, 432 livres, argent de France. A ce moment, Pierre Morel vivait toujours à Lyon ; il exerçait la profession de marchand de vins et habitait place Louis-le-Grand, paroisse d'Ainay.

2<sup>o</sup> Joseph aida son père, puis sa mère devenue veuve, dans l'exploitation du domaine de Vuisternens. Il épousa, avant 1751, Catherine, fille de Joseph Macheret<sup>4</sup>. Il mourut à Vuisternens, le 23 décembre 1755, sans avoir eu le temps d'écrire ses dernières volontés. Mais, à son lit de mort, devant deux témoins, dom Antoine Berset, curé de Vuisternens, et Jacques-Joseph Marchon, il donna la jouissance de ses biens à sa femme, tant qu'elle ne convolerait pas en secondes noces<sup>5</sup>. De ce mariage était issu un fils, François<sup>6</sup>, qui était donc le cousin germain du P. Apollinaire. Catherine Morel ne se remaria pas et mourut à Vuisternens, le 19 octobre 1781<sup>7</sup>.

3<sup>o</sup> Jean-Baptiste, qui est le père du bienheureux, quitta son village natal à la suite d'une rixe. Le 27 avril 1731, il avait blessé, d'un coup de couteau, un certain Pierre Pittet, de Mézières, habitant à Villars-d'Avry ; il alla se réfugier à l'étranger et ne reparut qu'au bout de cinq ans. Cette affaire, pourtant, ne passa pas devant un tribunal et Jean Morel n'encourut aucune condamnation. En son absence, son frère Joseph versa, à Pierre Pittet, une indemnité de sept écus, six baches et un sol et l'incident fut clos<sup>8</sup>. Au début du mois de février 1736, Jean Morel était à Lyon et, dans un moment de nécessité, il dut emprunter trente-deux écus et demi. En octobre 1736,

<sup>1</sup> AEF. RN. n<sup>o</sup> 2919, f. 6, 10 mai 1722.

<sup>2</sup> AEF. RN. n<sup>o</sup> 1358, f. 189<sup>v</sup>, 8 janvier 1757.

<sup>3</sup> AEF. RN. n<sup>o</sup> 757, p. 395, 20 septembre 1768.

<sup>4</sup> AEF. RN. n<sup>o</sup> 1354, f. 32<sup>v</sup>, 28 mars 1751.

<sup>5</sup> AEF. RN. n<sup>o</sup> 1356, f. 11, 27 janvier 1756.

<sup>6</sup> AEF. RN. n<sup>o</sup> 1358, f. 189<sup>v</sup>-190<sup>v</sup>, 8 janvier 1757.

<sup>7</sup> Cure de Vuisternens-en-Ogoz, *Registre des décès 1758-1875*, p. 35.

<sup>8</sup> AEF. RN. n<sup>o</sup> 2920, p. 468, 7 juin 1731.

il était de retour au pays et s'occupait de consolider, avec l'aide de ses parents, la dette qu'il avait contractée à Lyon <sup>1</sup>.

Son mariage et la suite de sa vie seront racontés plus loin.

4<sup>o</sup> François-Joseph, appelé dans la famille François, se destinait à la prêtrise. Le 18 janvier 1742, sa mère Catherine Morel, née Frioud, aidée du curé de Vuisternens Claude Sottaz, constituait, en sa faveur, le patrimoine que réclame l'Eglise de tous ceux qui entrent dans le clergé séculier <sup>2</sup>. En 1743 et 1744, François Morel faisait ses études de théologie au Séminaire de Saint-Nicolas du Chardonnet, à Paris <sup>3</sup>. J'ignore où et quand il reçut les ordres. En 1747, en tout cas, il était prêtre et fonctionnait comme vicaire à Prez-vers-Noréaz <sup>4</sup>. Dans les années suivantes, il fit partie du clergé de Saint-Nicolas, à Fribourg, où il remplit sans doute un poste provisoire, car il ne fut nommé ni chanoine ni coadjuteur. Le 20 avril 1752, le Chapitre de Saint-Nicolas, qui était collateur de la cure de Belfaux, lui assigna ce bénéfice <sup>5</sup>. Il l'occupa jusqu'en 1774. Accablé par les infirmités, il obtint, le 11 avril 1774 <sup>6</sup>, l'autorisation de permuter avec le chapelain de Belfaux, Pierre Auderset. Il mourut à Belfaux, peu de mois après, le 29 septembre 1774, vers midi, et il y fut enterré le 1<sup>er</sup> octobre <sup>7</sup>.

A la mort de sa mère, François Morel s'était chargé de partager les biens familiaux. Après avoir essayé vainement, dans quatre mises publiques <sup>8</sup>, de vendre les terres de Vuisternens, il s'en était porté acquéreur, en 1765 <sup>9</sup>, et avait désintéressé les cohéritiers. Par son testament du 24 août 1774, le curé Morel se choisit pour héritière sa sœur Marguerite, épouse de Jean-Perrin, de Semsales, et celle-ci devint,

<sup>1</sup> AEF. RN. n<sup>o</sup> 3370, f. 4<sup>v</sup>-5, 9 octobre 1736.

<sup>2</sup> AEF. RN. n<sup>o</sup> 1350, f. 6-6<sup>v</sup>, 18 janvier 1742.

<sup>3</sup> AEF. RN. n<sup>o</sup> 3371, 17 janvier 1744.

<sup>4</sup> Cure de Prez-vers-Noréaz, *Registre des baptêmes 1724-1805*, f. 43<sup>v</sup>.

<sup>5</sup> Archives du Chapitre de Saint-Nicolas, *Liber vicariorum*, f. 41<sup>v</sup>; *Manuale Capit.* VIII, p. 108. — AEF. RN. n<sup>o</sup> 613, f. 281, 18 décembre 1752.

<sup>6</sup> A. DELLION, *Dictionnaire historique et statistique des paroisses catholiques du canton de Fribourg*, II, p. 94.

<sup>7</sup> Cure de Belfaux, *Registre des décès 1663-1811*, p. 160 : « *Anno millesimo septingentesimo septuagesimo quarto, die vero vigesima nona septembris mortuus est et a me infrascripto parochus in zemeterio ecclesie parochialis sancti Stephani loci Belfaux sepultus fuit die prima octobris reverendus dominus Franciscus Morel, pro tempore sacellanus Belfagi, olim parochus dicti loci. Petrus Auderset, parochus dicti loci.* » — AEF. RN. n<sup>o</sup> 622, f. 115<sup>v</sup>-116<sup>v</sup>.

<sup>8</sup> AEF. *Manual*, n<sup>o</sup> 315, p. 112, 16 mars 1764; *Manual*, n<sup>o</sup> 316, p. 54, 30 janvier 1765.

<sup>9</sup> AEF. *Manual*, n<sup>o</sup> 316, p. 326, 31 juillet 1765.

dès lors, la propriétaire du domaine Morel-Frioud, à Vuisternens-en-Ogoz <sup>1</sup>.

Cet oncle du bienheureux est le seul dont on puisse constater les relations directes avec le futur martyr. Il fut son parrain de confirmation, en 1744 <sup>2</sup>. L'enfant habitait encore Prez et était âgé de 8 ans, quand son oncle devint vicaire de la paroisse. Il reçut peut-être, du jeune prêtre, les premières leçons qui précédèrent son entrée au collège des Jésuites, à Fribourg, mais on ne sait rien de certain à ce sujet. Par contre, c'est du curé de Belfaux que Jean-Jacques Morel obtint les ressources matérielles nécessaires pour se rendre à Zoug, au noviciat des Pères Capucins. Le 16 septembre 1762, en effet, François-Joseph Morel prêtait à la veuve Elisabeth Morel « la somme de soixante-dix écus bons... pour employer à l'acquittement de la dote et pour le voyage... de Jacques Morel qui est sur son départ pour aller faire son noviciat dans le couvent des RR. PP. Capucins de Zug... ». Bien que cette avance d'argent fût faite sous la forme d'un prêt régulier et qu'un intérêt de cinq pour cent eût été prévu, le curé de Belfaux s'engagea, devant le notaire Jean-Joseph-Emmanuel Guisolan, « à ne jamais répéter du sieur Jaques Morel, étudiant en philosophie, son neveu, ni d'honorée Elisabeth Maître, femme d'honorable Jean Morel, de Posat, sa belle-sœur, la somme de soixante et dix écus bons exprimée en l'obligation passée par eux... ni aucun des intérêts en provenans, à moins, contre toute attente, qu'il se trouvât dans une urgente nécessité et pressent besoin, lui-même, et qu'il ne pût absolument pas s'en dispenser » <sup>3</sup>. De fait, le prêt du curé de Belfaux était plutôt un don destiné à encourager la vocation de son neveu.

Douze ans plus tard, le P. Apollinaire, devenu capucin et lecteur de philosophie et de théologie au couvent de Fribourg, assistait à l'enterrement de son oncle. Sa présence à Belfaux, le 1<sup>er</sup> octobre 1774, est mentionnée par le notaire Mestral <sup>4</sup>, qui donna lecture du testament du défunt. Ce témoignage nous incite à supposer que le P. Apollinaire revit son oncle, avant sa mort, et que ce dernier eut peut-être le privilège d'être assisté, par le bienheureux, dans ses derniers moments.

5<sup>o</sup> Marie Morel avait épousé, avant 1757, Jacques Paris, de Posat. Elle dicta son testament au notaire Pierre-Romain Ducrest, le 7 jan-

<sup>1</sup> AEF. RN. n° 622, f. 116, 24 août 1774.

<sup>2</sup> Cure de Prez-vers-Noréaz, *Registre des confirmations*, 25 mai 1744.

<sup>3</sup> AEF. RN. n° 628, f. 67-67<sup>v</sup>.

<sup>4</sup> AEF. RN. n° 622, f. 116<sup>v</sup>.



vier 1757, et institua son mari héritier de ses biens. Elle fit de petits legs à sa mère, Catherine Morel, qui vivait alors à Belfaux ; à ses deux frères vivants : François, le curé, et Pierre, le Lyonnais ; à sa sœur, Marguerite Perrin, de Semsales ; à son neveu, François Morel, de Vuisternens ; et, enfin, à « ses deux neveux, fils de Jean Morel, demeurant à Prez, pour chacun d'eux, quinze batz... et à leur sœur, aussi quinze batz, avec une chemise, des meilleures qu'elle a »<sup>1</sup>. Ces trois derniers bénéficiaires étaient le futur bienheureux, son frère Nicolas et sa sœur Anne-Marie.

Marie Paris, née Morel, mourut le 21 février 1763, quelques mois avant sa mère. Son mari, Jacques Paris, décéda le 13 décembre 1767<sup>2</sup>. Ils ne laissèrent pas de postérité.

6<sup>o</sup> Marguerite Morel épousa, avant 1754<sup>3</sup>, Jean, fils de Claude Perrin, de Semsales, qui avait été auparavant domestique dans la famille de Praroman<sup>4</sup>. Marié, il s'installa à Semsales, cultiva son patrimoine qu'il agrandit par quelques achats immobiliers<sup>5</sup>. Quand sa femme hérita du domaine de Vuisternens, elle l'amodia à Théodore Macheret, qui lui paya, de ce chef, une redevance annuelle de trente-six écus bons<sup>6</sup>. Jean et Marguerite Perrin, du They, à Semsales, eurent trois fils : Charles, Claude et Jean-François<sup>7</sup>.

## II. La famille de Jean-Jacques Maître, de Prez.

Le grand-père maternel du bienheureux Apollinaire, Jean-Jacques Maître, que l'on trouve établi à Prez-vers-Noréaz, en 1698<sup>8</sup> déjà, épousa, vers 1700, Catherine, fille de Jacques Terrapon, de Villarey (hameau de Montagny-les-Monts). La célébration de ce mariage n'a été enregistrée ni à Prez ni à Montagny.

En 1700 ou au début de l'année 1701, Jean-Jacques Maître acheta, de Pierre Galley, d'Autigny, l'auberge de la Cigogne, à Prez<sup>9</sup>. Il s'occupa, dès le début, à bien monter sa cave et acheta, à cette intention, le 25 février 1702, dix chars de vin vaudois, estimés à cinq

<sup>1</sup> AEF. RN. n<sup>o</sup> 1358, f. 189<sup>v</sup>-190<sup>v</sup>.

<sup>2</sup> AEF. RN. n<sup>o</sup> 1360, f. 164. Son testament est du 27 novembre 1767.

<sup>3</sup> AEF. RN. n<sup>o</sup> 3308, p. 259-261, 19 mars 1754.

<sup>4</sup> AEF. RN. n<sup>o</sup> 3306, p. 165, 12 décembre 1745.

<sup>5</sup> AEF. RN. n<sup>o</sup> 3306, p. 152-153, 3 novembre 1745 ; RN. n<sup>o</sup> 3309, p. 34. 25 mai 1755.

<sup>6</sup> AEF. RN. n<sup>o</sup> 3313, p. 230, 22 janvier 1775.

<sup>7</sup> AEF. RN. n<sup>o</sup> 3270, f. 56<sup>v</sup>-57<sup>v</sup>, 25 août 1780.

<sup>8</sup> AEF. RN. n<sup>o</sup> 363, 10 janvier 1698.

<sup>9</sup> AEF. RN. n<sup>o</sup> 313, p. 305-306, 26 février 1701.

cents écus<sup>1</sup>. Mais le métier d'aubergiste ne suffit pas à l'activité de Jean-Jacques Maître, qui embrassa, dans la suite, les professions les plus diverses. En 1707, il remplit les fonctions de maître d'école à Prez<sup>2</sup> ; la même année, sa femme et lui subirent l'épreuve de tisserands « devant l'honorable abbaye des tisserands de toile » de Fribourg, installèrent des métiers à Prez et engagèrent une apprentie, Anne Montvelliard<sup>3</sup>. Trois ans plus tard, les deux époux adjoignaient à leurs occupations l'exploitation d'un commerce, qui n'est pas spécifié plus explicitement, et engageaient, dans cette nouvelle entreprise, une somme de quarante écus que possédait Catherine Terrapon<sup>4</sup>. Puis Jean-Jacques Maître quitta Prez pour devenir maître d'école à Belfaux. La proximité de la ville et les loisirs de l'enseignement lui permirent de se lancer dans une nouvelle carrière : l'art de guérir. Après un stage de six mois chez l'apothicaire Jean-Maximilien Kœrberli, de Fribourg<sup>5</sup>, Maître ajoutait à son titre de « regent d'escolle à Byfoux » celui de chirurgien<sup>6</sup>. Il abandonna l'enseignement et Belfaux, au bout de quelques années, pour rentrer à Prez ; mais, jusqu'à sa mort, c'est-à-dire pendant près d'un demi-siècle, il resta fidèle à la chirurgie. Dès 1728, il s'y consacra exclusivement, car il vendit, cette année-là, son cabaret de la Cigogne<sup>7</sup>.

Sa réputation de guérisseur s'étendit plus loin que son village. A vrai dire, il donnait à la publicité tous les soins qu'elle exige. Le 13 juillet 1740, il soumettait au Petit Conseil de Fribourg le texte d'une « réclame » qu'il voulait faire imprimer. Il reçut l'autorisation de l'insérer dans la *Feuille d'avis*, de l'afficher et de la publier en tous endroits utiles, à l'exception des églises et des cimetières<sup>8</sup>. Il renouvela ce procédé, en 1748, en composant « un avis au public de ses remèdes et des maladies qu'il scait guerir »<sup>9</sup>. On ne connaît malheureusement

<sup>1</sup> AEF. RN. n° 3462, 25 février 1702.

<sup>2</sup> AEF. RN. n° 320, p. 179-180, 22 mai 1707.

<sup>3</sup> AEF. *Ibidem*.

<sup>4</sup> AEF. RN. n° 1031, f. 74-74<sup>v</sup>, 11 février 1710.

<sup>5</sup> AEF. RN. n° 421, p. 197-198, 11 février 1713.

<sup>6</sup> AEF. RN. n° 394, f. 53<sup>v</sup>-54, 17 septembre 1713.

<sup>7</sup> AEF. RN. n° 919, p. 122-123, 30 mars 1728 ; RN. n° 454, f. 73-73<sup>v</sup>, 7 avril 1729.

<sup>8</sup> AEF. *Manual*, n° 291, n. 342, 13 juillet 1740 : « *Sr Jaque Maître, de Prez, mag den producierten zedell seiner Chirurgiart halber trucken, im blätty kommen, so dan auch in hiesigem gebieth, an nöthig errachtenden ohrten, zwar ausserst der kirchen und kirchhoffs, verkünden und an gewohnten ohrten anschlagen lassen.* »

<sup>9</sup> AEF. *Manual*, n° 299, p. 100, 4 avril 1748.



aucun exemplaire de ces deux prospectus ; ils livreraient sans doute des détails intéressants sur les spécialités et les drogues du chirurgien de Prez.

Dès 1743, Jean-Jacques Maître fixa son domicile à Fribourg<sup>1</sup>. Le permis officiel de tolérance qui lui fut accordé à cette occasion donne au guérisseur le titre de médecin et de chirurgien ; il autorisait Maître à résider à Fribourg, avec son épouse, aussi longtemps qu'il plairait au gouvernement. Bien qu'un acte postérieur qualifie Maître de « civis Friburgi », il ne semble pas qu'il ait jamais acquis la bourgeoisie de Fribourg. Catherine Maître suivit peut-être son mari à Fribourg, mais c'est à Prez qu'elle reçut les derniers sacrements et qu'elle mourut, le 27 mai 1746<sup>2</sup>.

De son mariage avec Catherine Terrapon, Jean-Jacques Maître avait eu cinq enfants : 1<sup>o</sup> François-Nicolas, baptisé à Prez, le 29 septembre 1701<sup>3</sup> ; 2<sup>o</sup> Marie-Catherine, baptisée à Prez, le 12 février 1703<sup>4</sup> ; 3<sup>o</sup> Jean-Joseph, baptisé à Prez, le 16 avril 1704<sup>5</sup> ; 4<sup>o</sup> Marie-Elisabeth, la future mère du bienheureux, baptisée à Prez, le 24 mars 1706<sup>6</sup> ; et 5<sup>o</sup> Anne-Marie, baptisée à Prez, le 13 avril 1710<sup>7</sup>.

Sans attendre que l'année de deuil fût entièrement écoulée, le chirurgien Maître convola en secondes noces, le 8 janvier 1747. Il épousa, à Belfaux, Marie Claudie Martin, veuve de Claude Thiémard, d'Orsonnens<sup>8</sup>. Le 31 mai suivant, devant notaire, Jean-Jacques Maître donnait quittance à sa femme de la dot de vingt-cinq écus et des meubles et linges qu'elle lui avait apportés. « Afin, dit-il, que rien

<sup>1</sup> AEF. *Manual*, n<sup>o</sup> 294, p. 187, 30 avril 1743.

<sup>2</sup> Cure de Prez-vers-Noréaz, *Registre des décès 1646-1838*, f. 55 : « Catharina Tarapon, uxor Joannis Jacobi Maitre, chirurgi ex Prez, obiit in Domino die 27<sup>a</sup> maii [1746], postquam suscepisset sacrum viaticum, confessa, ac insuper extreme uncta. »

<sup>3</sup> Cure de Prez-vers-Noréaz, *Registre des baptêmes 1646-1724*, p. 182.

<sup>4</sup> *Ibidem*, 12 février 1703. La pagination du registre cesse à la p. 183.

<sup>5</sup> *Ibidem*, 16 avril 1704.

<sup>6</sup> *Ibidem*, 24 mars 1706 : « Maria Elisabetha, filia legitima Jacobi et Chatarinae Maistre, coniugum ex Prez, baptizata fuit 24 martii a domino Francisco Quentzis, rectore Pratensi ; cuius susceptores fuerunt nobilis dominus Nicolaus Fegueli et domicella Maria Elisabetha Quentzis, Friburgenses. »

<sup>7</sup> *Ibidem*, 13 avril 1710.

<sup>8</sup> Cure de Prez-vers-Noréaz, *Registre des mariages 1735-1824*, p. 15 : « Anno 1747, die vero 8<sup>a</sup> januarii, honestus viduus Joannes Jacobus Maitre, chirurgus ex Prez, sibi per matrimonii sacramentum conjuxit honestam Mariam Claudiam Martin, relictam defuncti Claudii Thyemar, Orsonnensis, idque premissis debitis ac solitis tribus denuntiationibus factis in ecclesiis respectivis. Dictum matrimonium contractum fuit Belfagi ut supponendum servatis alias de jure servandis. »

ne se perde pour elle, il lui pose, situe et assigne [ sa dot et son trousseau ] sur la généralité de ses biens et spécialement sur ses utiles de sirurgiens <sup>1</sup>... » Cette clause de l'assignal semble indiquer que Maître était pourvu d'un attirail de chirurgie assez considérable. De ce second mariage, contracté alors que Jean-Jacques Maître avait près de soixante-dix ans, ne naquit aucun enfant.

La profession de chirurgien, que le grand-père du bienheureux Apollinaire exerça à Fribourg jusqu'en 1761, ne semble pas l'avoir enrichi. Malgré les apports assez considérables de sa première femme Catherine Terrapon <sup>2</sup>, malgré quelques subsides en nature et en argent accordés par le gouvernement <sup>3</sup>, la vie de Jean-Jacques Maître ne fut qu'une suite de démêlés avec des créanciers qui réclamaient vainement leur dû et des patients qui refusaient d'acquitter les honoraires de leur chirurgien <sup>4</sup>. Et pourtant, les malades du XVIII<sup>me</sup> siècle avaient la partie belle. Les médecins avaient l'habitude de fixer d'avance le prix de chaque traitement et le paiement des frais était toujours subordonné, en tout ou en partie, à la guérison. Preuve en est la convention que passa le chirurgien Maître avec un de ses clients, l'abbé Jean-Claude Sudan, de Hauteville, le 1<sup>er</sup> avril 1760, devant le notaire Antoine Berguin : « Ledit sieur Maître s'est engagé et s'engage de guerriir le mal dont ledit M<sup>r</sup> Sudan est atteint, que ledit sieur chirurgien appelle les écrouelles et humeurs froides ; pour salaire de quoi ledit M<sup>r</sup> Sudan promet lui livrer cinq écus bons en commençant à prendre les remèdes et autant quand les playes et ouvertures causées par ledit mal seront entièrement fermées. Item, étant radicalement guerri, il sera tenu lui livrer, outre ce que dessus, dans le terme de deux années dès cette date, savoir la somme de trente écus bons. Mais si, après avoir

<sup>1</sup> AEF. RN. n° 566, f. 35<sup>v</sup>.

<sup>2</sup> AEF. RN. n° 394, f. 94<sup>v</sup>, 24 août 1715 ; RN. n° 384, 5 mars 1724 ; RN. n° 919, p. 218-220, 5 juin 1734.

<sup>3</sup> AEF. *Manual*, n° 281, p. 33, 24 janvier 1730 ; *Manual*, n° 283, p. 117, 17 mars 1732 ; *Manual*, n° 299, p. 100, 4 avril 1748.

<sup>4</sup> AEF. RN. n° 394, f. 56<sup>v</sup>, 2 novembre 1713 ; *ibidem*, f. 91<sup>v</sup>, 18 mai 1715 ; RN. n° 420, p. 7-8, 23 février 1722 ; RN. n° 375, f. 128<sup>v</sup>, 30 juin 1728 ; RN. n° 520, p. 105, 28 avril 1731 ; *Manual*, n° 281, p. 642, 12 décembre 1730 ; *Manual*, n° 282, p. 487, 7 novembre 1731 ; *ibidem*, p. 517, 26 novembre 1731 ; *Manual*, n° 283, p. 43, 30 janvier 1732 ; *Manual*, n° 285, p. 199, 18 mai 1734 ; *Manual*, n° 286, p. 65, 16 février 1735 ; *ibidem*, p. 247, 14 juin 1735 ; *Manual*, n° 289, p. 250, 9 juin 1738 ; *Manual*, n° 290, p. 110, 11 mars 1739 ; *ibidem*, p. 181, 22 avril 1739 ; *Manual*, n° 293, p. 121, 9 avril 1742 ; *ibidem*, p. 147, 27 avril 1742 ; *Manual*, n° 299, p. 39, 8 février 1748.

été guerri, son mal venait à se renouveler avant l'expiration dudit terme et ne voulant plus se remettre entre les mains dudit sieur chirurgien, il ne sera, dans ce cas, nullement tenu à lui délivrer lesdits 30 écus ; mais, voulant se faire traiter de nouveau par ledit sieur Maître, celui-ci sera tenu le guerri sans autre retribution que les trois articles ci-dessus. Bien entendu que, lesdits 30 écus ayant été livrés au bout dudit terme, lesdites parties seront dès lors réciproquement quittes et irrecherchables. S'engageant encore ledit M<sup>r</sup> Sudan de donner d'honoraires à la veuve Morel, fille dudit sieur Maître, savoir un écu blanc les fêtes prochaines de Pentecôte et autant au bout des deux années, s'il se trouve bien guerri<sup>1</sup>. » De fait, l'abbé Sudan fut débarrassé radicalement de ses écrouelles et il l'attesta, deux ans plus tard, en s'engageant à payer le solde convenu.

Jean-Jacques Maître n'assista pas au succès final de cette cure. Il mourut à Fribourg et fut enterré à Saint-Nicolas, le 14 août 1761<sup>2</sup>. Ce fut sa fille Elisabeth, en qualité d'héritière du défunt, qui toucha la somme due par Claude Sudan<sup>3</sup>. Au moment où mourait celui qui fut à la fois son grand-père et son parrain, le futur P. Apollinaire faisait sa philosophie au collège des Jésuites de Fribourg.

### III. La famille Morel-Maître.

Quelques mois après son retour de Lyon<sup>4</sup>, exactement le 27 janvier 1737, Jean-Baptiste Morel, de Posat, épousait à Prez-vers-Noréaz, Elisabeth Maître, la fille du chirurgien<sup>5</sup>. Le jeune ménage se fixa à Prez. Trois enfants naquirent de cette union : Anne-Marie, appelée dans la famille Nanon ou Nanette, qui fut baptisée, à Prez, le 30 décem-

<sup>1</sup> AEF. RN. 763, f. 71.

<sup>2</sup> AEF. *Registre des décès de Fribourg 1759-1802*, f. 28 : « *Honestus Jacobus Josephus Maitre, chirurgus, habitans in Platea Lausanensi apud viduam La Croix, civis Friburgi ac loci Pratensis, aetate provectus, post longam aegritudinem, sacramentis munitus fuit a parochia sancti Nicolai et sepultus est ad sanctum Nicolaum die veneris mane 14. augusti 1761.* » Cette inscription contient deux inexactitudes : le prénom du défunt et l'indication qu'il était bourgeois de Fribourg.

<sup>3</sup> AEF. RN. n<sup>o</sup> 628, f. 67<sup>v</sup>, 19 septembre 1762.

<sup>4</sup> Voir plus haut, p. 200-201.

<sup>5</sup> Cure de Prez-vers-Noréaz, *Registre des mariages 1735-1824*, p. 4 : « *Anno 1737 die 27<sup>a</sup> januarii, honestus juvenis Joannes Baptista Morel, ex Posat, parochiae Farvaniacensis, habitans autem in Wuisternens ante Pontem, et Maria Elisabetha Maistre, ex Prez, matrimonium in facie Ecclesiae contraxerunt, presente me sepe nominato parocho et decano [Francisco Josepho Hirt] testibusque ad id requisitis, praemissis in utraque dictorum sponsorum parochia debitae ac solitis publicationibus servatis alias in similibus de jure servandis.* »

bre 1737<sup>1</sup> ; Jean-Jacques, dit Jacques, le futur capucin, qui reçut le sacrement de baptême, le 12 juin 1739<sup>2</sup> ; et Nicolas-Placide, nommé couramment Nicolas, qui fut baptisé le 25 novembre 1740<sup>3</sup>.

On ne sait rien de la vie de Jean-Baptiste Morel après 1740 et la date de sa mort reste, jusqu'ici, inconnue. On peut, semble-t-il, la fixer entre 1748 et 1757. Le 25 janvier 1757, en effet, dans un emprunt que contracta Marie-Elisabeth Morel, née Maître, elle est qualifiée de veuve<sup>4</sup>. Le 26 janvier 1748, par contre, lorsque Catherine Morel, née Frioud, rédigea son testament, son fils Jean-Baptiste vivait encore. Comme son frère Pierre, le Lyonnais, Jean-Baptiste Morel eut sa part d'héritage réduite en raison de son séjour à l'étranger qui, je l'ai dit plus haut, dura de 1731 à 1736. Des termes employés dans le testament de Catherine Morel, il paraît possible de déduire que, en 1748, Jean-Baptiste se trouvait de nouveau hors du pays. « Comme ses deux fils Pierre et Jean Morel, dit le testament, sont dès longtems absens de la maison et dans les païs étrangers, sans qu'ils ayent en rien travaillé pour l'intérêt commun avec ses autres enfans..., elle peut avec justice priver ces deux premiers de ce dont les lois souveraines lui donnent pouvoir de disposer à son plaisir<sup>5</sup>. » A vrai dire, cette phrase peut s'appliquer au premier séjour de Jean-Baptiste hors des frontières ; mais, comme elle est au présent et non au passé, on a le droit de penser que Jean Morel avait pris, une seconde fois, le chemin de l'étranger. Ce départ eut lieu, sans doute, en 1740, car le 16 mars de cette année, un passeport au nom de « Baptiste Mory, de Prez », fut délivré par le gouvernement de Fribourg<sup>6</sup>. Si ces suppo-

<sup>1</sup> Cure de Prez-vers-Noréaz, *Registre des baptêmes 1724-1805*, f. 23 : « Anno 1737, Anna Maria, filia legitima Joannis Morel et Elisabethae Maitre, conjugum ex Posat, habitantium in Prez, baptizata fuit die 30<sup>a</sup> decembris. Patrinus fuit Joannes Josephus Gindroz, ex Belfaux ; matrina, Anna Rottay, ex Prez. »

<sup>2</sup> *Ibidem*, f. 27<sup>v</sup> : « Joannes Jacobus, filius legitimus Joannis Morel et Elisabethae Maitre, conjugum ex Posat, habitantium in Prez, sacro baptismatis fonte lotus est die duodecima mensis junii [1739], cujus susceptores in sacro fonte fuerunt Joannes Jacobus Maitre, chirurgus ex Prez, et Maria Glasson, Bullensis. A reverendo domino Francisco Josepho Hirt, parochi et decano. »

<sup>3</sup> *Ibidem*, f. 30<sup>v</sup> : « Nicolaus Placidus, filius legitimus Joannis Mory et Mariae Elisabethae Maitre, habitantium in Prez, per me Franciscum Josephum Hirt, decanum ac parochum, baptismi sacramentum suscepit die vigesima quinta novembris [1740]. Susceptores fuerunt illustris dominus Nicolaus Placidus Wondervaidt, de Berlens, tribunus plebis, et domicella Maria Francisca Amman. »

<sup>4</sup> AEF. RN. n° 755, p. 190, 25 janvier 1757.

<sup>5</sup> AEF. RN. n° 1359, f. 1<sup>v</sup>.

<sup>6</sup> AEF. *Manual*, n° 291, p. 128, 16 mars 1740.

sitions sont justes, les fils Morel ne durent pas connaître leur père, puisque celui-ci quitta le pays neuf mois après la naissance de Jacques et huit mois avant celle de Nicolas.

Privée de l'appui de son mari et obligée de subvenir aux besoins de ses trois enfants, Marie-Elisabeth Morel se choisit une profession ; elle devint sage-femme. Le 16 février 1750, une place de sage-femme pensionnée par l'Etat était devenue vacante dans la ville de Fribourg. La fille du chirurgien Maître, munie de bonnes attestations et d'une recommandation de l'avoyer d'Alt, se présenta pour l'obtenir<sup>1</sup>. Un examen devant la Faculté médicale de Fribourg lui fut défavorable et amena la nomination d'une autre candidate, Marie Ballaman<sup>2</sup>. Une nouvelle vacance se produisit, en juin, par le décès de la sage-femme Zosso ; cette fois, Marie-Elisabeth Morel fut élue<sup>3</sup>.

Il est tout à fait certain que, dès 1750, la mère du bienheureux Apollinaire eut son domicile à Fribourg<sup>4</sup>. Son logement se trouvait à la rue de Lausanne, près des escaliers conduisant au Collège<sup>5</sup>. On peut douter que ses enfants l'aient immédiatement suivie à Fribourg. Deux textes semblent indiquer, au contraire, que Nanette, Jacques et Nicolas restèrent encore quelques années à Prez où ils furent probablement confiés à quelques parents. Elisabeth Morel possédait encore, dans son village natal, une maison et un jardin qu'elle ne vendit qu'en 1767<sup>6</sup>. Dans son testament de 1757, Marie Paris, née Morel, affirme que les enfants de son frère Jean habitaient Prez<sup>7</sup> et elle devait en être bien informée. Le 19 septembre 1763, encore, quand furent lues les dernières volontés de Catherine Morel, née Frioud, Jacques Paris, qui était présent, déclara qu'il représentait les intérêts de ses neveux, les « enfans de feu Jean Morel, demeurant à Prez<sup>8</sup> ».

Les paroles de Jacques Paris n'étaient, cependant, pas entièrement exactes : le 19 septembre 1763, son neveu Jacques Morel, en tout cas, n'était plus à Prez, puisqu'il était entré l'automne précédent au noviciat

<sup>1</sup> AEF. *Manual*, n° 301, p. 50, 16 février 1750.

<sup>2</sup> AEF. *Ibidem*, p. 55, 19 février 1750.

<sup>3</sup> *Ibidem*, p. 173 et 180, 4 et 8 juin 1750.

<sup>4</sup> AEF. RN. n° 755, p. 190, 25 janvier 1757 ; *ibidem*, p. 207, 10 juillet 1757 ; RN. n° 759, f. 21, 28 mai 1774 ; *ibidem*, f. 59<sup>b</sup>, 5 décembre 1778.

<sup>5</sup> AEF. RN. n° 629, f. 47<sup>v</sup>-48, 30 mai 1767 ; *ibidem*, f. 53, 19 août 1767 ; RN. n° 1047, p. 252-253, 18 décembre 1782. — *Feuille hebdomadaire des avis de la ville et canton de Fribourg*, du 19 décembre 1783.

<sup>6</sup> AEF. RN. n° 765, f. 166-167, 30 août 1767.

<sup>7</sup> AEF. RN. n° 1358, f. 190, 8 janvier 1757.

<sup>8</sup> AEF. RN. n° 1359, f. 2.



de Zoug. Quant à Nicolas Morel, le frère du bienheureux, s'il était à Prez en septembre 1763, il était à Fribourg, quelques semaines plus tard. C'est à Fribourg, en effet, qu'il mourut, après une douloureuse maladie, le 3 décembre 1763. Son corps fut transporté à Belfaux, le lendemain, et le jeune homme fut enterré dans la paroisse que dirigeait son oncle. Nicolas Morel, dont la mort, selon le témoignage du curé de Belfaux, fut très édifiante, était âgé de 23 ans et, sans doute, célibataire <sup>1</sup>.

A la fin de l'année 1763 aussi, Nanette Morel était à Fribourg : le 23 décembre, devant le notaire André Berguin, elle reconnaissait devoir à un négociant fribourgeois, François-Pierre Marchand, la somme de cent écus bons <sup>2</sup>. C'est à Fribourg, d'ailleurs, qu'était établi, depuis 1758, celui qui allait devenir son mari, Pierre Lamy. C'était un étranger, Lorrain d'origine. Les textes le qualifient de « faiseur de corps de femmes » ; en termes modernes, il était corsetier <sup>3</sup>.

Le mariage d'Anne-Marie Morel et de Pierre Lamy eut lieu en 1764 ou en 1765 et les deux époux s'installèrent à Huningue, en Alsace <sup>4</sup>. A son départ de Fribourg, Anne-Marie Morel n'était pas encore entrée en possession de sa part à la succession de sa grand'mère paternelle, décédée en 1763. Dans les partages, qui se firent par les soins du curé de Belfaux, Elisabeth Morel semble avoir défendu très âprement les droits de sa fille absente. Chaque partie prit un avocat et le gouvernement de Fribourg dut nommer une commission d'arbitrage « pour rétablir la bonne harmonie entre des si proches parents ». Il fut décidé que « la veuve Morel, au nom qu'elle agit, aprouveroit et ratifieroit les comptes de révérend M<sup>r</sup> le Curé de Belfaux Morel, par lesquels il ne lui revenoit que très peu de chose ; que, cependant, pour bien de paix, ledit révérend M<sup>r</sup> le Curé donneroit la somme de douze louis d'or neufs, une fois payés, pour toutes les prétentions des biens tant paternels que maternels qu'autres généralement quelconques, que

<sup>1</sup> Cure de Belfaux, *Registre des décès 1663-1811*, p. 137 : « 1763. Nicolaus Morel, parvus filius supradictae Catharinae Morel, neposque parochi, sacramentis refocillatus, inter densissimos dolores morti sanctissimae succubuit Friburgi 3<sup>a</sup> decembris et persolutis omnibus de iure parochi, aliisque officialibus mortuorum Friburgi persolvendis, hic Belfagi sepultus est 4<sup>a</sup> decembris. »

<sup>2</sup> AEF. RN. n° 764, p. 76.

<sup>3</sup> AEF. *Manual*, n° 309, p. 445, 29 novembre 1758 ; *Manual*, n° 310, p. 219, 8 mai 1759.

<sup>4</sup> AEF. RN. n° 489, f. 95, 4 juin 1764 ; *Manual*, n° 316, p. 326, 31 juillet 1765 ; *Manual*, n° 318, p. 144, 1<sup>er</sup> avril 1767.



Nanon Morel, femme du sieur L'amy peut avoir contre lui à ce sujet »<sup>1</sup>...

Ce conflit d'intérêts, qui avait traîné de 1765 à 1767, modifia probablement les bons rapports que le curé Morel avait entretenus jusque-là avec sa belle-sœur. Dans son testament, rédigé le 24 août 1774, soit un mois avant sa mort, François-Joseph Morel n'accorda aucun legs, aucun souvenir à Elisabeth Morel. Il fut un peu plus généreux envers les petits-enfants de sa belle-sœur ; il légua « à chacun des enfans de Lami, pour leur aider à apprendre des métiers, trois louis d'or neufs ; toutefois, ils ne seront livrés que dans le tems que le Père Apollinaire, leur oncle, le trouvera à propos ».

Anne-Marie Lamy avait, en 1774, trois enfants : deux fils et une fille, et elle habitait encore Huningue. Le P. Apollinaire n'exerça pas, à l'égard de ses neveux, la surveillance que le curé de Belfaux avait voulu lui confier. Présent à la lecture du testament, il déclara « ne pouvoir accepter l'inspection dont il est fait mention pour les enfans de Lami, pour autant que son état ne le lui permet point »<sup>2</sup>. Ce legs de neuf louis fut versé à la grand'mère des enfans Lamy, le 3 décembre 1774, par Marguerite Perrin, née Morel, qui était l'héritière du curé de Belfaux. Généreuse, Marguerite Perrin y ajouta trois autres louis, qu'elle donna « par bonne amitié à ladite Marie-Elisabeth Morel », sa belle-sœur<sup>3</sup>.

Bien que sa situation financière n'ait pas été mauvaise, puisqu'elle avait pu constituer à sa fille Lamy une dot et un trousseau évalués à huit cent cinquante écus bons<sup>4</sup>, Elisabeth Morel exerça, jusqu'à la dernière année de sa vie, sa profession de sage-femme. Bien plus, cédant à des goûts hérités de son père, sans doute, elle se mit à soigner des maladies qui n'avaient rien à voir avec l'obstétrique. L'habileté et l'expérience médicales de la mère du bienheureux Apollinaire étaient bien connues à Fribourg et dans les environs. En voici quelques preuves :

Un jeune Romontois, Pancrace Cottin, qui souffrait des écrouelles, s'était adressé, au début de l'année 1779, à une guérisseuse des Ecasseys, Elisabeth Monnoud. Celle-ci lui avait promis de le débarrasser de sa

<sup>1</sup> AEF. *Manual*, n° 316, p. 326, 31 juillet 1765 ; *Manual*, n° 318, p. 144 et 239, 1<sup>er</sup> avril et 6 juin 1767 ; *Livre auxiliaire de l'administration* n° 22, *Commissionenbuch* 1748-1768, p. 44, 27 mars 1767.

<sup>2</sup> AEF. RN. n° 622, f. 115<sup>v</sup>-116<sup>v</sup>.

<sup>3</sup> AEF. RN. n° 758, p. 20.

<sup>4</sup> AEF. RN. n° 759, f. 24<sup>v</sup>, 16 octobre 1774.

maladie pour Pâques, mais n'avait pas tenu sa parole. Au mois de juillet, le patient mécontent, car il se trouvait, disait-il, « au moins aussi mal que quand il s'est remis entre ses mains », voulut, « pour plus grande sureté... être visité et examiné par Madame Elisabeth Morel, reconnue experte en ce genre de maladie, laquelle a effectivement trouvé qu'il n'étoit point guerri et qu'il avoit été maltraité par ladite Monnoud... ». Cette consultation donnée par Elisabeth Morel et ses déclarations furent enregistrées par le notaire Martin Pontet, en présence de deux juristes, le professeur Barras et l'avocat Gottofrey<sup>1</sup>.

En 1780, une femme, guérie par les remèdes de la sage-femme Morel, lui délivrait l'attestation suivante : « Marie, veuve de feu Johannus Poplethe, de Torbie, en son vivant maître masson, habitant en cette ville de Fribourg, née Spicker, sachante et bien avisée, a déclaré... qu'ayante été atteinte d'une maladie au gosié et que, de là, le né commenceoit à se ronger, pourquoi ayante pris plusieurs remedes et meme été sept mois et demi traitté au grand opital de cette ville, sans en pouvoir avoir gerrison, la pauvre malade [a] entendu dire que madame Marie-Elisabeth Morel, née Maître, sage-femme de cette ville, savoit parfaitement traiter les gens de ce mal ; sur cela, la pauvre incomedée, cherchant partout du secours, sadressa à ladite Morel, ou elle fit un convenus pour sa guérison. Elle y fut donc un mois de tems pour se médicamenter et, dans cet interval, elle a été radicalement gerrie en lan 1776. Laquelle est encore vivante, pouvant donner attestation personnelle à qui le souhaittera. Ainsi fait et déclaré par sa bonne foi, à Fribourg, sans préjudice, ce 7<sup>e</sup> décembre 1780 »...<sup>2</sup>.

Une autre patiente, la femme de Laurent Aebischer, du Petit-Rome, qu'Elisabeth Morel avait guérie de plaies au sein, soignées auparavant par plusieurs chirurgiens sans aucun résultat, faisait, le 25 juin 1782, la déclaration suivante : « Elle s'est adressée à la sage-femme Morel, ditte de Prez, de cette ville, qui a bien voulu l'entreprendre et de laquelle elle a eu une quantité de remèdes qui l'ont d'abord fortement soulagée... puis après complètement guérie. Au moins depuis passé deux mois qu'elle est sortie de ses mains, elle n'a ressentit aucun vertige [*sic*] de son mal, tout pitoyable et désespéré qu'il fût, comme on peut s'en appercevoir par les marques des playes et des coutures qu'il a laissé ; laquelle cependant ne souffre plus »...<sup>3</sup>

<sup>1</sup> AEF. RN. n° 708, p. 393-394, 12 juillet 1779.

<sup>2</sup> AEF. RN. n° 759, f. 80<sup>v</sup>.

<sup>3</sup> AEF. RN. n° 709, p. 239-240.

L'année qui suivit cette cure merveilleuse, le 2 septembre 1783, Marie-Elisabeth Morel mourait à Fribourg, dans sa soixante-dix-huitième année ; elle fut enterrée, le 4 septembre, à l'église de Saint-Nicolas <sup>1</sup>. Anne-Marie Lamy, qui habitait toujours Huningue, passa quelques mois, à Fribourg, à la fin de l'année 1783 <sup>2</sup>, pour liquider la succession ; on ne sait pas si elle avait assisté aux derniers moments de sa mère. Plus tard, en 1787, Pierre Lamy demanda et obtint l'autorisation de s'établir à Fribourg <sup>3</sup>. Ses enfants étaient les seuls neveux du Père Apollinaire Morel ; leurs descendants, s'il en existe encore actuellement, seraient les plus proches parents du bienheureux martyr.

<sup>1</sup> AEF. *Registre des décès de Fribourg 1759-1802*, f. 103 : « *Die secunda septembris [1783], sanctis sacramentis munita, Maria Elisabetha Morel, ex Prés, obstetrix, et die 4<sup>a</sup> sepulta ad Sanctum Nicolaum.* »

<sup>2</sup> AEF. *Manual*, n<sup>o</sup> 334, p. 416, 26 novembre 1783 ; *Manual*, n<sup>o</sup> 335, p. 12, 13 janvier 1784.

<sup>3</sup> AEF. *Manual*, n<sup>o</sup> 338, p. 431, 28 novembre 1787 : « *Pierre Lamis, faiseur de corps de femme, natif lorrain, ist lauth lest angesehenen reglements allhier tolleriert worden.* »

